

Rapport annuel

Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES
Secteur Sud Dijonnais

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2016	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	ETAT DE LA DETTE	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUIST ST GEORGES
Secteur Sud Dijonnais regroupe les communes de BARGES, BROINDON,
CORCELLES LES CITEAUX, EPERNEY SOUS GEVREY, NOIRON SOUS GEVREY,
SAINT PHILIBERT, SAULON LA CHAPELLE, SAULON LA RUE et SAVOUGES.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 414 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU
GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 10
février 2006. La durée du contrat est de 19 ans et 11 mois. Il prend fin le 31 décembre
2025.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date d'effet	Objet
5	01/01/2016	Mise en place du radiorelevé des compteurs, prise en compte de l'impact des lois Warsmann et Brottes et du guichet unique, travaux de renouvellement d'une canalisation, modification des quantités de renouvellement des branchements et ventouse, nouveau tarif
4	18/01/2011	Travaux de fiabilisation de l'usine + substitution indice + renouvellement fixé à 24 branchements par an
3	01/03/2008	Retrait de Saint bernard, Villebichot, Saint Nicolas-lès-Citeaux
2	01/01/2010	Offre branchements (simple, classique, confort)
1	01/01/2007	Retrait de la Commune de FENAY suite à l'adhésion au Syndicat Mixte du Dijonnais.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations , des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Achat d'eau	Achat d'eau au Syndicat Mixte du Dijonnais			
Convention d'Export Permanent	SIE DE LA PLAINE DE NUIITS	Secteur Sud du Syndicat	2010	20
Vente d'eau	Syndicat Mixte du Dijonnais	Alimentation Commune de Féney		

■ RESSOURCES EN EAU

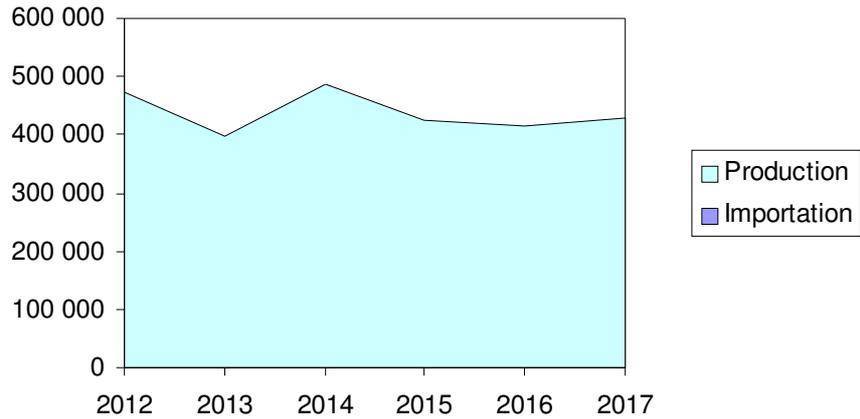
- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Ressource puit de SAULON LA CHAPELLE Prélèvement en nappe souterraine	75	479 966	504 119	+5,03 %
Total des prélèvements [m³]		479 966	504 119	+5,03 %

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Traitement usine de SAULON LA CHAPELLE Traitement complet	1 469	416 395	428 418	+2,89 %
Total produit [m³]		416 395	428 418	+2,89 %

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

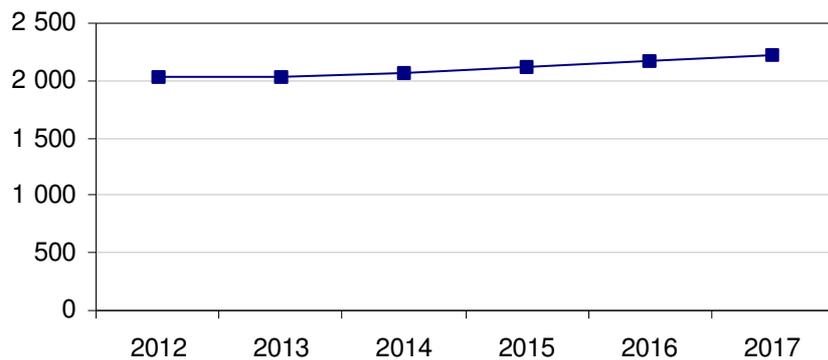


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 167	2 225	+2,68 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	2	0,00 %
Nombre total d'abonnements	2 169	2 227	+2,67 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

BARGES	248
BROINDON	68
CORCELLES LES CITEAUX	335
EPERNEY SOUS GEVREY	84
NOIRON SOUS GEVREY	411
SAINT PHILIBERT	218
SAULON LA CHAPELLE	442
SAULON LA RUE	289
SAVOUGES	127
Total des abonnés	2 222

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

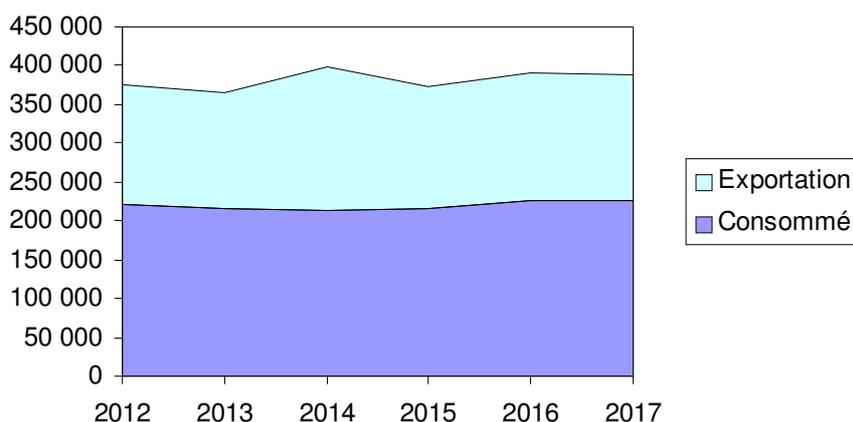
Volumes [m ³]	2016	2017	Variation
Volume produit	416 395	428 418	+2,89 %
Volume importé			
Volume exporté	- 163 938	- 160 299	-2,22 %
Volume mis en distribution	252 457	268 119	+6,20 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	226 037	227 137	+0,49 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	226 037	227 137	+0,49 %

La consommation moyenne par abonnement est de : 102,0 m³ par an. Elle était de 104,3 m³ en 2016.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2016 [m ³]	Exporté en 2017 [m ³]
SIE de la Plaine de Nuits, Commune de Féney	163 938	160 299
Volume total exporté	- 163 938	- 160 299

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	65,7	70,0	+6,54 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2018 est :

Date de la délibération	Objet
19/12/2017	Délibération de la Communauté de Communes qui confirme le tarif l'eau potable pour la part collectivité voté par le Sud Dijonnais, suite à la prise de la compétence assainissement à compter du 1er janvier 2018.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,2900	0,2900	0,2900

Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUISTS ST GEORGES Secteur Sud Dijonnais

EAU POTABLE

2017 tarif domestique de la Communauté de communes

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	65,59	66,38	+1,20 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0949	1,1082	+1,21 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	15,00	15,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7535	0,7535	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,10	0,10	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

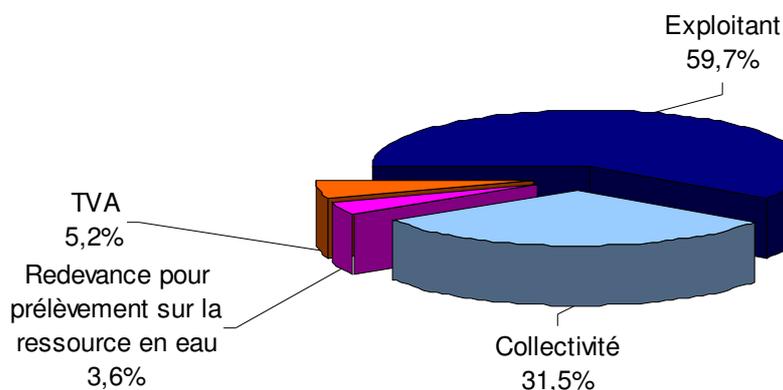
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	196,98	199,36	+1,21 %
Collectivité	105,42	105,42	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,00	12,00	0,00 %
TVA	17,29	17,42	+0,75 %
Total [€ TTC]	331,69	334,20	+0,76 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,79 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,79 €/m³

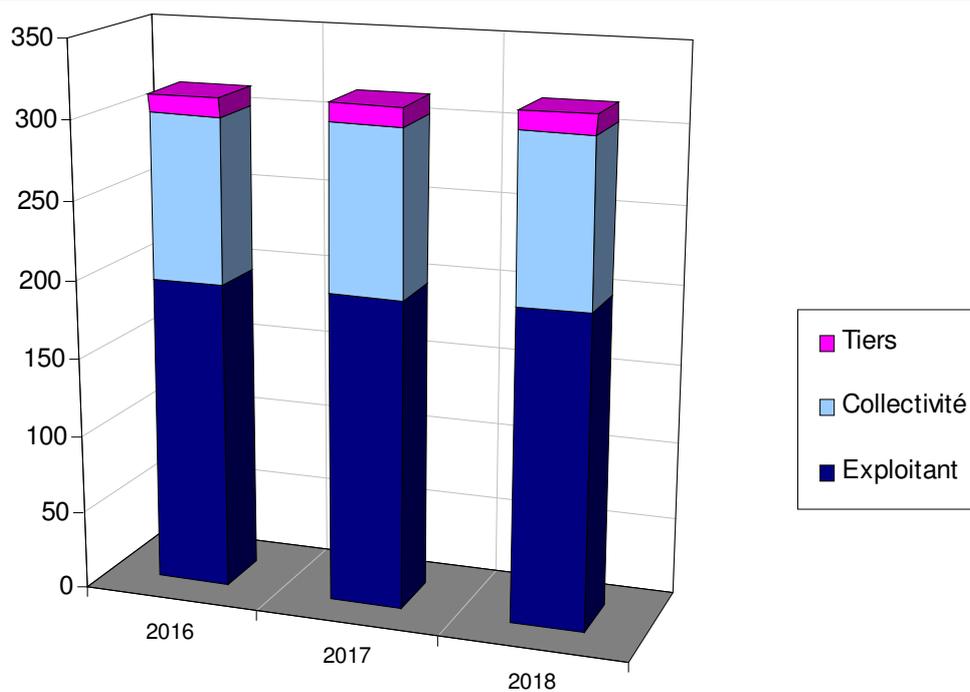
Répartition au 1er janvier 2018



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2016

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2016	196,28	105,00	12,00	313,28
2017	196,98	105,42	12,00	314,40
2018	199,36	105,42	12,00	316,78



Communauté de Communes GEVREY CHAMBERTIN & NUISTS ST GEORGES Secteur Sud Dijonnais

EAU POTABLE

2017 tarif domestique de la Communauté de communes

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	65,59	66,38	+1,20 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0949	1,1082	+1,21 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	15,00	15,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7535	0,7535	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,10	0,10	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,29	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

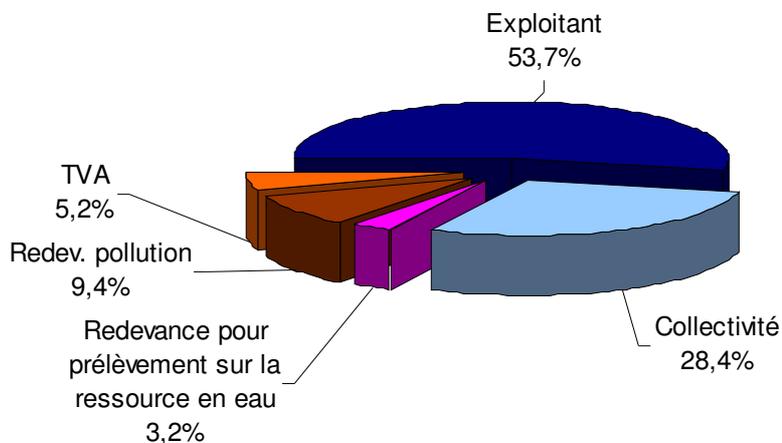
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	196,98	199,36	+1,21 %
Collectivité	105,42	105,42	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0,00 %
TVA	19,21	19,34	+0,68 %
Total [€ TTC]	368,41	370,92	+0,68 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,68 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,09 €/m³

Répartition au 1er janvier 2018



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	210 290,00 €	211 200,00 €	+0,43 %
Total recettes de vente d'eau	210 290,00 € *	211 200,00 € *	+0,43 %

* Part collectivité issue du Rapport annuel de Véolia

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	533 886,00 €	549 440,00 €	+2,91 %
Total recettes de vente d'eau	533 886,00 €	549 440,00 €	+2,91 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	21 595,00 €	26 532,00 €	
Autres recettes	14 896,00 €	18 665,00 €	
Total des recettes	570 377,00 €	594 637,00 €	+4,3 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	13	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	13	0	100 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Ressource puit de SAULON

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

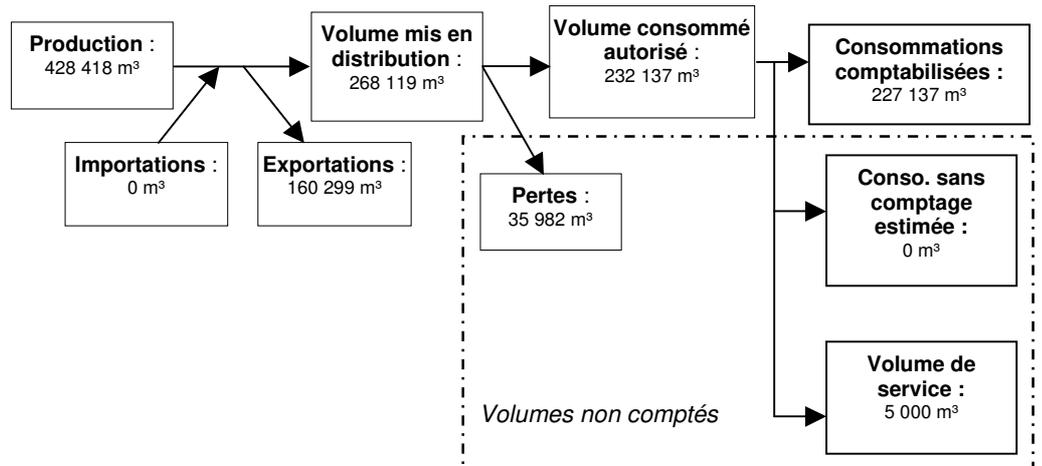
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	100 %	5
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Non	0
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	0
Nombre de points total obtenus			95
Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.			

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 5 000 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	95,2 %	84,5 %	91,4 %	97,0 %	91,6 %

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

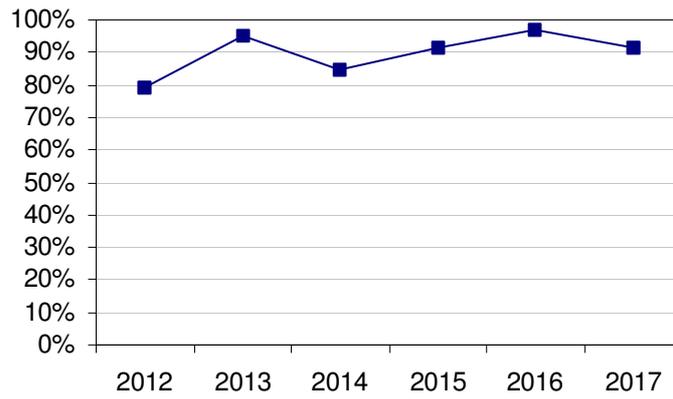
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,6	4,3	2,1	1,1	1,6

- indice linéaire de pertes en réseau =

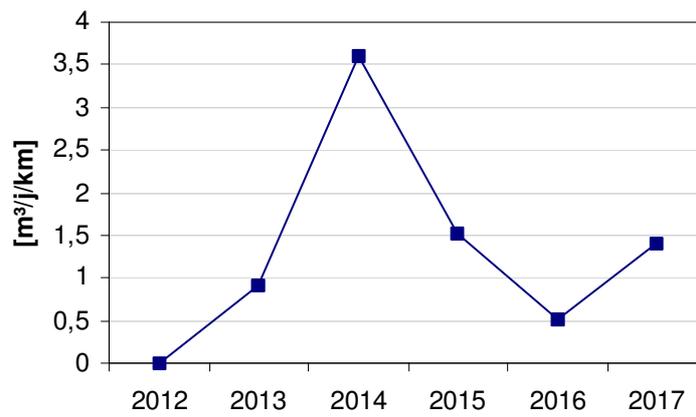
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,9	3,6	1,5	0,5	1,4

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Entretien réparation des réseaux	16 128 €	
Travaux réseau ou usine traitement	41 905 €	

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	739 271,00 €	652 413,20 €
Remboursements au cours de l'exercice	113 118,00 €	113 148,00 €
dont en intérêts	28 477,00 €	26 291,00 €
dont en capital	84 641,00 €	86 857,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	73 211 €	73 451 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	83,00 €	96,00 €
dont part délégataire	83,00 €	96,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	1	1
nombre d'aides accordées	1	1